Nernier
La perle du Léman

La mairie

Nernier, le 22 décembre 2020

Madame, Monsieur,

A l'aube de cette nouvelle année, nous avons le plaisir de vous envoyer **le contrat de location d'une place annuelle dans le port de Nernier, pour l'année 2021**, ainsi que l'exemplaire du nouveau règlement.

1/ Le paiement

Il doit intervenir entre le **1er janvier et le 26 janvier.**
Aucune relance n'est prévue et la place impayée à l'échéance sera reprise et réattribuée immédiatement.
Compte-tenu de la pandémie, nous vous demandons de privilégier impérativement **le règlement par chèque à l'ordre du trésor public.**
Deux permanences seront cependant organisées pour un règlement CB :

- vendredi 16 janvier de 14h à 16h
- samedi 23 janvier de 9h30 à 11h30

à la mairie - masque et distanciation obligatoires.

2/ Le règlement

Un exemplaire doit être retourné avec le règlement, paraphé et signé par le titulaire de la carte de navigation - attention : un seul titulaire est admis.
Nous vous invitons **à lire attentivement ce règlemen**t pour éviter les infractions, même mineures, qui entraîneront le départ du port.
Pour cette année, nous avons, notamment, **ajouté une rubrique** : date ou période de mise à l'eau du bateau afin de favoriser l'attribution de places provisoires, très demandées.

En particulier, l'information par mail du garde-port sur un départ temporaire ou une mise à l'eau prévue, ou une absence de mise à l'eau, constitue une obligation.
La sous-location de la place par le locataire reste strictement interdite.

Mairie
Tel. + 33 (0) 450 72 82 26 - Mail : mairie@nernier.fr
14 rue de la Mairie – 74140 Nernier
Web visite : www.nernier.eu

3/ La carte, le permis, l'assurance

Le dossier de location doit également être accompagné de :

- la copie de la carte de navigation du bateau
- la copie du permis bateau du titulaire pour les bateaux dont "la puissance de l'appareil propulsif est supérieure à 4,5 kilowatts (6 chevaux)"
- la copie de l'attestation d'assurance, à renvoyer également à l'échéance.

Votre dossier, accompagné du chèque, peut être soit envoyé par la Poste à la mairie (14 rue de la mairie - 74140 Nernier), soit déposé dans la boîte aux lettres.

Merci de veiller à ce qu'il soit complet afin de favoriser son enregistrement.

Dans cette attente, nous vous souhaitons une belle année 2021, une navigation plus heureuse que cette année qui se termine et vous prions de recevoir nos sincères salutations.

Marie-Pierre Berthier
Maire

Michel Fredon
Conseiller municipal délégué au port

Mairie
Tel. + 33 (0) 450 72 82 26 - Mail : mairie@nernier.fr
14 rue de la Mairie – 74140 Nernier
Web visite : www.nernier.eu